

Commission du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
sur le

Projet d'aménagements hydroélectriques
Chute Allard et Rapides-des-cœurs
par Hydro-Québec Production

Mémoire
du
Mouvement Au Courant

Depuis la tenu des audiences du BAPE sur ce projet, la scène énergétique a évolué à grands pas!

Voici la chronologie de certains événements¹ qui, selon le Mouvement Au Courant, sont pertinents dans l'examen et l'évaluation du projet Chute Allard et Rapides-des-cœurs.

4 octobre 2004

Hydro-Québec Distribution annonce les soumissions retenues en réponse à l'appel d'offres pour 1 000 MW de projets éoliens en Gaspésie. Le prix moyen payé aux producteurs sera de 6,5 ¢/kWh.

21 octobre 2004

Hydro-Québec Distribution annonce un nouveau Plan global en efficacité énergétique visant des économies de 3 TWh par année d'ici 2010.

1er novembre 2004

Hydro-Québec Distribution dépose son plan d'approvisionnement pour les années 2005 à 2014. La demande est prévoit d'augmenter d'environ 1,2%; à la baisse par rapport à la prévision de 1,5% faite en 2002.

25 novembre 2004

Annonce d'une entente intervenue entre Hydro-Québec Production et l'entreprise SkyPower Corporation en vue de l'implantation d'un parc éolien de 200 MW dans la MRC de Rivière-du-Loup. Le prix payé au producteur serait de 6 ¢/kWh et 20 emplois permanents seraient créés.

Pour Hydro-Québec Production, la première condition de réalisation d'un projet est qu'il soit « concurrentiel compte tenu des conditions du marché »². Étant donné que la plupart de la nouvelle production aux États-Unis vient des centrales à cycle combiné au gaz naturel, c'est elles

¹ Voir les références en annexe.

² Résumé, doc. PR-3.5, p. 1

qui déterminent les « conditions du marché ». En présumant que le projet du Suroît est représentatif de ces centrales, le prix du marché de l'électricité est donc d'environ 6,6 ¢/kWh³.

Cependant, le prix par kWh pour Chute Allard et Rapides-des-coeurs serait entre 7,5 ¢/kWh⁴ et 9 ¢/kWh, ce dernier étant le coût indiqué lors des audiences⁵.

Il nous semble donc que ce projet ne serait pas concurrentiel sur le marché des exportations. De plus, il ne serait pas concurrentiel par rapport aux projets d'éoliennes présentées plus haut.

Vu que le projet ne rencontrait pas la première condition imposée par Hydro-Québec Production, il devrait être abandonné en faveur de projets éoliennes de moindre coût par kWh.

Ce projet représente un autre exemple des problèmes créés par l'entrée en vigueur de la loi 116, en juin 2000, modifiant la *Loi sur la Régie de l'énergie* (LRE), ce qui a, entre autres, enlevé la réglementation de la production d'électricité de la juridiction de la Régie.

Selon la loi avant sa modification, Hydro-Québec était tenue de produire:

« ... un plan de ressources proposant des stratégies pour réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande de l'énergie (...) par des moyens agissant tant sur l'offre que sur la demande en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales ... » (LRE 1996, a. 72)

Cette exigence était remplacée par la notion de *plan d'approvisionnement* pour la distribution d'électricité, qui fait abstraction de la source de l'énergie et ses impacts environnementaux en particulier, une violation flagrante des principes de développement durable.

Donc, à l'avis du Mouvement Au Courant, il faut restaurer les pouvoirs de la Régie en abrogeant la loi 116.

Par ailleurs, la puissance de la centrale diesel de Wemotaci est de 2,2 MW plutôt que 5 MW. Hydro-Québec prévoit l'ajout de 520 kW en 2007⁶.

13 décembre 2004

John Burcombe

Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec), H4C 1Y1
tél. (514) 937-8283, téléc. (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

³ Régie de l'énergie, R-3526-2004, HQP-3, doc.1, p.46

⁴ Régie de l'énergie, R-3526-2004, HQP-3, doc.1, p.44

⁵ Transcription DT-2, p. 57, ligne 2390

⁶ Voir doc. HQD-4 dans le dossier R-3550 de la Régie de l'énergie

ANNEXE

4oct04

Hydro-Québec

COMMUNIQUÉ

**Pour
diffusion
immédiate**

Gaspé, le lundi 4 octobre 2004

Appel d'offres pour l'électricité produite à partir d'éoliennes : Hydro-Québec retient huit soumissions pour un total de 990 MW

Hydro-Québec Distribution annonce qu'elle retient six soumissions de Cartier Wind Energy Inc. et deux soumissions de Northland Power Inc./Northland Power Income Fund pour un total de 990 MW dans le cadre de son appel d'offres A/O 2003-02 ayant pour objet l'achat d'électricité produite à partir d'éoliennes. La technologie retenue est celle proposée par le manufacturier GE Wind Inc.

Les offres retenues sont les suivantes :

Cartier Wind Energy Inc.

[Innergex II, TransCanada Energy, RES Canada Development]

| | | |
|--------------|------------------------------------|-------------------------|
| - 2006 | 100,5MW | Anse-à-Valleau |
| - 2006 | 109,5 MW | Baie-des-Sables |
| - 2008 | 109,5 MW | Carleton |
| - 2009 | 150,0 MW | Les Méchins |
| - 2011 | 58,5 MW | Montagne-Sèche |
| - 2011, 2012 | 100,5 MW et 111,0 MW [739,5 MW] | Gros-Morne phase 1 et 2 |

Northland Power

| | | |
|--------|------------------------|----------------------|
| - 2007 | 150,0 MW | St-Ulric /St-Léandre |
| - 2010 | 100,5 MW [250,5 MW] | Mont-Louis |

Dans le cadre de cette annonce, M. André Caillé, président-directeur général d'Hydro-Québec, a déclaré : « Avec cette initiative, Hydro-Québec consolide sa position de leader en matière d'achats d'énergie éolienne au Canada. C'est pour nous tous une grande fierté et, sans aucun doute, le début d'une grande et belle aventure pour le Québec ».

Les parcs éoliens et les installations d'assemblage des nacelles seront produits au sein de la MRC de Matane et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Globalement, ces projets généreront des investissements évalués à 1,9 milliard \$. Chaque projet doit atteindre un contenu minimal

en terme de dépenses et d'investissements dans la région. Ce contenu régional minimal est établi en fonction de la date prévue des livraisons, soit 40 % lorsque les livraisons débutent le 1^{er} décembre 2006, 50 % pour un début des livraisons le 1^{er} décembre 2007, puis 60 % pour les livraisons débutant entre 2008 et 2012.

Précisions quant au coût résultant de cet appel d'offres

- Le coût moyen des huit offres retenues est de 6,5 ¢/kWh. Au total, c'est un volume annuel d'énergie de 3,2 TWh qui est garanti par les soumissionnaires gagnants, ce qui correspond à un facteur d'utilisation de 36,6 %. Les 990 MW sélectionnés généreront donc 1 TWh de plus qu'anticipé.
- Le coût anticipé par Hydro-Québec TransÉnergie pour l'intégration et le raccordement est de 430 millions \$, ce qui est équivalent à 1,3 ¢/kWh.
- Le coût du service d'équilibrage, afin de palier les fluctuations des livraisons d'électricité est d'environ 0,9 ¢/kWh.

Les contrats seront d'une durée de 20 ans. Hydro-Québec Distribution entend compléter les contrats avec les soumissionnaires d'ici le 15 décembre 2004. Ceux-ci seront par la suite soumis à la Régie de l'Énergie pour approbation.

Comme le souligne M. André Boulanger, président d'Hydro-Québec Distribution :
« Les prix obtenus sont compétitifs et témoignent du dynamisme de l'industrie éolienne. Le choix des soumissions a été effectué en respectant de hauts standards de fiabilité. »

Depuis le lancement de l'appel d'offres, Hydro-Québec Distribution a travaillé en collaboration avec la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche dont le mandat était de l'accompagner dans le processus d'évaluation des soumissions et dans l'application de la Procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité.

21oct04

Hydro-Québec

**Pour
diffusion
immédiate**

Shawinigan, le jeudi 21 octobre 2004

Des économies d'énergie équivalentes à la consommation de 180 000 résidences Hydro-Québec propose son nouveau Plan global en efficacité énergétique comprenant des investissements de 1 G\$

Hydro-Québec Distribution dépose aujourd'hui pour approbation son Plan Global en efficacité énergétique 2005-2010 auprès de la Régie de l'énergie. Les investissements d'Hydro-Québec Distribution contenus dans ce plan global représentent un milliard \$, soit 4 fois plus que l'ancien plan. « Au total, nos clients économiseront près d'un milliard \$ sur leur facture d'électricité d'ici 2010 avec l'application de ce plan » a précisé André Caillé, président d'Hydro-Québec.

« D'ici 2010, Hydro-Québec Distribution et ses clients vont économiser 3 TWh, soit l'équivalent d'une fois et demie la consommation électrique de toutes les résidences de la Mauricie », souligne André Boulanger, président d'Hydro-Québec Distribution. « L'énergie ainsi économisée peut se comparer à la quantité d'énergie éolienne qui sera produite dans le cadre de l'appel d'offres annoncé il y a trois semaines en Gaspésie » a ajouté André Boulanger.

« L'efficacité énergétique est l'affaire de tous. C'est pourquoi nous augmenterons nos efforts de sensibilisation afin d'encourager les achats et investissements en lien avec nos objectifs lors de rénovation ou d'acquisition d'appareils » a précisé André Boulanger. Hydro-Québec Distribution intensifiera aussi ses efforts de consultation auprès des acteurs de l'énergie et des clients par l'implantation de modes de consultation permanents de ces derniers.

Le Plan Global en efficacité énergétique d'Hydro-Québec sera soumis à la Régie de l'énergie et fera l'objet d'audiences publiques au cours des prochains mois. Pour toute question relative à la consommation d'électricité et pour bénéficier de conseils en économie d'énergie, les clients peuvent composer le 1 800 Énergie ou se rendre au <http://www.hydroquebec.com/residentiel/mieuxconsommer/index.htm>

1nov04

Hydro-Québec

Pour diffusion immédiate

Montréal, le lundi 1er novembre 2004

Hydro-Québec Distribution soumet à la Régie de l'énergie son plan d'approvisionnement en électricité 2005 - 2014

Hydro-Québec Distribution dépose aujourd'hui son plan d'approvisionnement à la Régie de l'énergie. Dans son plan 2005 - 2014, Hydro-Québec Distribution entrevoit des besoins d'approvisionnement moins importants que dans sa prévision d'août 2003. Ce changement s'explique surtout par des livraisons d'énergie éolienne plus importantes qu'anticipées de 0,7 TWh, des économies d'énergie supérieures de 1,5 TWh, de même que par la croissance moins grande que prévue de 2,9 TWh de la demande industrielle reliée principalement au secteur de l'aluminium. D'ici 2014, Hydro-Québec Distribution prévoit que ses ventes croîtront de 1,2 % par année en moyenne, soit environ 2 TWh.

Un premier plan déployé

Depuis le dépôt de son premier plan d'approvisionnement en 2001, le Distributeur a contracté des ententes de long terme pour plus de 2 000 MW (12 TWh). Récemment, Hydro-Québec Distribution a complété son premier appel d'offres pour de l'énergie éolienne, augmenté son objectif d'efficacité énergétique et lancé un premier appel d'offres pour de la cogénération.

Répondre aux besoins des Québécois

De 2005 à 2008, des approvisionnements de court terme sont prévus. Des appels d'offres de court terme ont déjà été lancés en vue de combler des besoins de l'ordre de 3,5 TWh en 2005. Hydro-Québec Distribution lancera d'autres appels d'offres l'an prochain pour combler des besoins de court terme d'environ 6 TWh en 2006.

Pour la période 2009 – 2014, un second appel d'offres pour de l'énergie éolienne sera lancé dès l'adoption d'un règlement du gouvernement du Québec. Des livraisons peuvent donc être envisagées dès 2008. Pour cette même période, il est prévu qu'un autre appel d'offres de long terme soit lancé en 2007.

Le Distributeur doit également pouvoir répondre à une croissance imprévue de la

demande. À titre d'exemple, le froid de janvier dernier a occasionné des ventes additionnelles de 1,2 TWh en un mois seulement, sans considérer les variations de la demande québécoise en fonction du contexte économique, démographique et énergétique. Au besoin, Hydro-Québec Distribution procédera à des achats de très court terme si de telles situations se reproduisent.

Par ailleurs, Hydro-Québec Distribution publie dans son plan d'approvisionnement la documentation relative à l'état des réserves et de la fiabilité énergétique préparée par Hydro-Québec Production. Ces documents sont présentés à l'annexe 3B de la pièce HQD-3, document 3.

Hydro-Québec Distribution dépose son plan au 1^{er} novembre tel que le stipule la Loi. Hydro-Québec Distribution diffuse l'information relative à ses activités d'approvisionnement sur son site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequbécois/index.html>.

26nov04

SkyPower investira 300 M \$ dans le parc éolien qu'elle aménagera dans la région de Rivière-du-Loup

Marc Larouche, *Le Soleil*, 26 novembre 2004, p. C1

La région de Rivière-du-Loup a accueilli avec joie hier l'annonce de la compagnie torontoise SkyPower, qui pilote le plus important projet privé de production d'énergie éolienne au Canada. La firme investira 300 millions \$ pour y ériger un parc éolien d'une capacité totale de 200 mégawatts. L'électricité produite sera vendue environ 6 ¢ le kilowatt-heure à Hydro-Québec Production.

La première phase du projet, baptisé TerraVents, prévoit l'installation d'ici la fin de 2005, de six éoliennes "tests" pour une puissance installée de neuf mégawatts. Le projet dans son ensemble, qui comprendra entre 134 et 200 éoliennes, devrait être complété pour la fin 2006.

Au total, 300 emplois seront créés durant la phase de construction, qui durera un an. L'exploitation permanente exigera ensuite 20 employés. "Nous tenterons de maximiser l'utilisation d'une main-d'oeuvre locale. Nous ne connaissons pas encore le nombre total d'éoliennes qui seront installées, puisque les négociations avec la firme qui sera chargée de leur construction ne sont pas terminées", dit M. Benoit Fortin, de SkyPower.

Les études portant sur la vélocité des vents menées depuis trois ans sur différents sites à Cacouna-Paroisse, à L'Isle-Verte, à Saint-Épiphane et à Saint-Arsène, se sont avérées concluantes. Le député de Rivière-du-Loup et chef de l'Action démocratique, M. Mario Dumont, dont la résidence est située à Cacouna, blaguait à propos de la constance des vents qui, au fil du temps, ont fait pencher ses pommiers...

"Tous les ingrédients requis, que ce soit les accès routiers, ferroviaires et maritimes, de même que les facilités d'accès aux lignes électriques, ont favorisé cette région", ajoute M. Fortin.

Le maire de Cacouna-Paroisse, Jacques Michaud, qui nage dans les projets d'importance, s'est dit intéressé par la façon dont les études se sont réalisées. "C'est très pointu. Une partie d'un même lot peut s'avérer très intéressant pour l'installation d'une éolienne, tandis que l'autre ne le sera pas. Les vents sont très capricieux", dit-il. Ce dernier ne sait pas combien d'éoliennes seront érigées dans sa municipalité. Chose certaine, celles-ci seront situées entre l'autoroute 20 et la route 132, donc très visibles.

Le maire de Saint-Arsène, M. Gaétan Michaud, s'est aussi réjoui, indiquant toutefois ne pas savoir avec exactitude sur quels sites seront installées la majorité des éoliennes, pas plus qu'il ne sait si sa municipalité profitera de leur présence pour les exploiter d'une manière touristique.

Le président et chef de la direction de SkyPower, M. Kerry E. Adler, affirme que l'énergie éolienne est le mode de production d'électricité qui connaît la meilleure croissance au Canada. Il s'est dit fier de participer activement au désir du gouvernement du Québec d'augmenter la part de l'énergie renouvelable qui y est produite, afin de faire de notre province un leader de la production d'énergie éolienne. "L'instauration de TerraVents représente 600 000 tonnes métriques de gaz à effet de serre de moins dans l'atmosphère*. C'est comme si l'on retirait 150 000 voitures de la circulation d'un seul coup."

Ces nouveaux mégawatts s'ajoutent au 2000 déjà projetés par Hydro-Québec Distribution, un projet public de 1000 mégawatts, annoncé le mois dernier en Gaspésie et l'autre, de la même capacité, qui le sera prochainement. Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec Production

sont deux entités distinctes. Le représentant d'Hydro-Québec Production était absent, les conditions météorologiques ayant empêché son avion d'atterrir à Rivière-du-Loup.

"L'ajout de 200 mégawatts contribue à asseoir la position de chef de file que notre gouvernement a adopté depuis son arrivée au pouvoir", commente le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, M. Sam Hamad. "Ce projet privé permettra d'augmenter rapidement nos approvisionnements énergétiques grâce à une énergie propre et renouvelable. Grâce aux profits réalisés avec les exportations, nous pourrons investir dans nos hôpitaux et nos écoles."

Le député Mario Dumont estime que le Bas-Saint-Laurent bénéficiera largement de ce projet majeur. "Le tout s'est réalisé en partenariat avec les élus municipaux. L'éolien, c'est le développement durable et ça ouvre plusieurs perspectives de développement intéressantes. Notre coin de pays est placé dans une position très enviable."

Peu de bruit

M. Adler soutient que les populations environnantes ne seront pas dérangées par le bruit produit par les éoliennes, qui devront être installées à 500 mètres de la plupart des artères principales et des résidences, de même qu'à 100 mètres des routes secondaires. "Le son qui sera entendu à 500 mètres est le même que l'on entend lorsque l'on conduit une voiture."

La compagnie prévoit qu'un minimum de 40 % du coût global du projet sera investi dans la région, en dépenses et en investissements. D'ailleurs, la compagnie a, du même coup, annoncé la mise en place d'une fondation qui visera à venir en aide aux communautés qui ont accueilli son projet. Jusqu'à 5 % des bénéfices nets réalisés y seront consacrés.

SkyPower est une entreprise canadienne, vouée à la promotion, à l'exploitation et au développement de fermes éoliennes. La compagnie caresse 19 projets distincts dans le même créneau, grâce auxquels 5000 mégawatts pourraient être produits d'ici 2008. Les prévisions indiquent que son actif en 2005 atteindra le milliard de dollars.

[* si les éoliennes remplaceraient des centrales au charbon]